

Chariot de travail (vhc. spécial) ...*)	Marque MASSEY-FERGUSON	MF 50 B	Fiche d'homologation n° CH 5261 22
--	---------------------------	---------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "MF 50 B" sur plaquette du constructeur dans la cabine du conducteur,
à droite du tableau de bord.
"MF 50 B/. ..." préfixe au No du châssis

Numéro du châssis frappé à droite, en haut sur support du châssis de la chargeuse, près de la porte
Signe d'identification du moteur frappé "212 UA" sur bloc-moteur, à droite au-dessus de la dynamo
Constructeur MASSEY-FERGUSON Ltd, Coventry (GB) Importateur TAURUS-Baumaschinen AG, Dubendorf

CHASSIS	Nombre d'essieux 2	Nombre de roues 4	Entretien arrière	MOTEUR	Genre en ligne	Temps 4
Direction	méc. au centre		Assistance hydraulique	Marque	PERKINS	Carbur. D
Frein de service	méc. à disques multiples sur essieu AR, pédale			Type	212 UA	
Frein auxiliaire	id. frein de service. [double avec verrouillage]			Position	avant	Nombre cyl. 4
Frein stationn.	levier		Frein pr. rem. -	Alésage	98,42	Course 114,3
Transmission	mécanique		Nombre vit. 3x2 = 6 **)	Cylindr.	3474 cm ³	CV-Impot 17,75
Blocage differ.	mécan.	Crochet rem. -	Vitesse max. **) km/h	CV-puls.	59 (DIN)	à 2000 t/m
CARROSSERIE	Forme tracteur avec pelle		Nombre portes 1	Refroidissement	eau	
chargeuse à l'AV et pelle excavatrice à l'AR.				Bruit	80 dB (A)	à 2100 t/m
Nombre de places : Total 1 ; AV ; milieu ; AR ; Places debout				Amortissement bruit	1/cheminée 600 x ø 95	

DIMENSIONS	Voie	AV 1390	AR 1660
	Diam. braquage	G 7,30	DR 7,60
Empattement	2100 / (/ /)		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	7500		
Largeur	2130		
Hauteur	3150		
	2150		
Porte à faux	AV		
	AR	3250	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	1700		4500	6200
Charge utile				
Total	1700		4500	6200
Garantie fabr.				6400
Dimens. pneus	9.00-16	10PR	16.9/14-28	10PR
Charge p. essieu	2780 (3,5)		4760 (2,0)	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable				kg

Désignation possible des pneus AR =

Distance du volant dans l'avant 3000 mm

EQUIPEMENT §)Equipement électrique 12 vFeux de route HELLA K 21037 ou BOSCH K 11090 ou M (E)Feux de croisement id. Feux de position A (E)Feux de gabarit AR s. bras de l'excavatr. 1/ULO CH1050701Avertisseur 1/LUCAS 70183 Niv. sonore 82 (dB/A)Essuie-glace 1/électrique Lave-glace -Feux arrières R (E) Catadioptrés I (E)Feux stop S1 (E) Feux de recul -Eclair. plaque contr. - Plaque forme haute/oblongueRétroviseur 1/à gauche + 1/à droite Indic. vitesseIndic. direction clign. 4/disposition IIIAV HELLA BL 50 SAE I 67 AR 2a (E)Avert. clign. - Lampes de travail 2+2/AV + AR1 cale d'arrêt: 300 x 220 x 200Bacharach : 2,0**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**Genre Chariot de travail (vhc.spécial)Marque & type MASSEY-FERGUSON MF 50 BHomologation n° CH 5261 22Forme de la carr. tracteur avec pelle excavatrice et pelle chargeusePlaces ass. : Total 1 (avant)Poids à vide 6200 Carburant DCharge utile - cv 17,75Poids total 6200 Cylindrée 2474 cm³Poids de l'ensemble -**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** No de châssis du vhc.homologué = MF 50 B / J 889*) Véhicule spécial: distance du volant vers l'avant = 3900 mm
porte à faux AV et AR = 2150 resp. 3250 mm**) Transmission Nombre de vitesses Vitesse au régime du moteur
mécanique 3x2 = 6 24 km/h 2000
convertisseur hydr. 2x2 = 4 20 km/h 2000§) Eclairage : feux de position et clignoteurs AV placés sur support amovible
feu de gabarit démontable sur bras de l'excavatrice.Voir conditions sur fiche complémentaire I

Lieu et date de l'expertise

Dubendorf, 8.5.73

La commission d'expertise

Chariot de travail
(vhc. spécial)

Marque
MASSEY-FERGUSON

Type
MF 50 B

Fiche d'homologation n°
CH 5261 22

FICHE COMPLÉMENTAIRE I.

A noter dans le permis de circulation, sur page 4:

- Plombage de la vis de butée de pleine charge
- Surveillance par personne auxiliaire ou, par bonne visibilité, au moyen de 2 miroirs d'angles de 300 cm² à l'avant
- les dispositifs d'éclairage amovibles (feux de position et clignoteurs à l'AV et feu de gabarit sur l'excavatrice) doivent être montés; signal en forme de pyramide exigé sur le bras de la rétro-pelle
- marquage jaune/noir à l'avant sur protection des dents de la chargeuse, à l'arrière et latéralement sur le bras de l'excavatrice et de chaque côté à l'arrière sur les cylindres des plaques d'appui.
- le bras de la rétro-pelle doit être placé au centre du véhicule, verticalement vers l'arrière, et assuré mécaniquement contre tout déplacement vertical et latéral
- la pelle frontale doit être assurée par des butées sur les cylindres de levage
- le godet de la rétro-pelle doit être transporté dans la pelle frontale et y être assuré
- les cylindres d'appui hydrauliques arrière doivent être remontés jusqu'à leurs butées
- les plaques d'appui ne doivent pas dépasser le profil des pneumatiques.